

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE****COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2023 - COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
ET BUDGET ANNEXE :  
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – VENTE DE CHALEUR**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

**I. La section de fonctionnement****a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour 2023 :

<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT réalisé</b>
Charges à caractère général	88699.26
Charges de personnel	101493.76
Atténuation des produits	3777
Autres charges de gestion courantes	83081.15
charges financières	10755.93
charges exceptionnelles	0
Dotations provisions semi-budgétaires	99
opérations d'ordre entre sections	1483.33
<b>TOTAL DES DEPENSES 2023</b>	<b>289389.43</b>
<b>NATURE DES RECETTES</b>	<b>MONTANT réalisé</b>
Atténuation des charges	6460.07
Produits des services	64662.42
Impôts et taxes	82272.7
Fiscalité locale	60856
Dotations et participations	125754.38
Autres produits de gestion courante	26248.08
Produits financiers	12.89
Produits spécifiques	513.27
opérations d'ordre entre sections	
<b>TOTAL DES RECETTES 2023</b>	<b>366779.81</b>

## **b) les recettes**

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), aux dotations versées par l'Etat (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement /DGF), à l'aide de la Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC), aux revenus des immeubles (loyers), au camping, aux remboursements effectués par le budget annexe (vente de chaleur) pour les frais de personnel et de la CAPCA dans le cadre d'une convention de mise à disposition du personnel communal pour l'Assainissement (station épuration).

### **La fiscalité :**

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

Les taux des impôts locaux pour 2023 ont été fixés lors du vote du budget primitif le 23 mars 2023:

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.20 %

pour un produit réalisé de 60 856€

La Dotation Globale de Fonctionnement a continué de diminuer en 2023 :

Montant DGF 2018 : 58262 €

Montant DGF 2019 : 62544 €

Montant DGF 2020 : 56420 €

Montant DGF 2021 : 55904 €

Montant DGF 2022 : 59836€

Montant DGF 2023 : 59610€

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 366779.81€.

## **c) les dépenses**

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).

2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)

3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).

4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).

5. Les charges exceptionnelles.

6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les charges de personnel représentent 35.25 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune soit légèrement plus qu'en 2022. La commune a assumé le coût du remplacement d'un agent en attente de décision de mise en retraite pour invalidité, ce dernier est rémunéré par la commune dans l'attente.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 289 389.43€ dont 287 906.10€ de dépenses réelles et 2596.07€ représentant des opérations d'ordre entre sections.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même le remboursement des emprunts des investissements antérieurs et éventuellement ses projets d'investissement futurs sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Aménagement du camping municipal	109 017,83	Publié le	Envoyé en préfecture le 16/05/2024
total	132 610,75	ID : 007-210701496-20240502-NOTESYNCA2023BG-BF	Reçu en préfecture le 16/05/2024



**c) les restes à réaliser à reporter sur 2024 :**

en dépenses : 43 265€ (garage communal 4833€, remplacement informatique 1204€, ossuaire 13 390€)

en recettes : 17 036€ (d'attribution DETR)

Les restes à réaliser en dépenses permettent de pouvoir régler les investissements réalisés avant le vote du budget de l'année suivante.

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes notifiées et qui seront reçues avant le vote du budget de l'année suivante.

**III. Le budget annexe**

Il s'agit d'un budget voté en hors taxes

**Budget annexe vente de chaleur – compte administratif 2023**

Les dépenses :

En fonctionnement (exploitation) : achat de bois déchiqueté, électricité, achat de fioul ( pour assurer le chauffage à l'EHPAD Camous Salomon en cas de panne de la chaufferie ), maintenance, assurances, personnel, amortissements des travaux, intérêts des emprunts.

En investissement : travaux, achats de matériel, remboursement de l'emprunt réalisé par le SDE 07, amortissements des subventions perçues pour les travaux, remboursement du capital des emprunts

Les recettes :

En fonctionnement : vente de la chaleur (abonnements et consommations), amortissements des subventions perçues pour les travaux

En investissement : subvention pour les travaux, emprunt pour travaux en cas de besoin, amortissements des travaux

Le compte administratif Vente de Chaleur 2023 présente :

un excédent de 59782.04 € en exploitation

un excédent de 413.63€ en investissement

A noter que suite à une observation du Service de gestion comptable, le budget a dû faire face à des écritures de régularisation comptable, en effet la section d'investissement couvrait la totalité du remboursement de l'emprunt au SDE 07 depuis 2013, il s'agissait d'une erreur d'écriture puisque le montant des intérêts aurait dû être payé par la section d'exploitation. Afin de régulariser cette situation plusieurs décisions modificatives ont été prises au long de l'année. Le budget annexe a bénéficié d'une avance remboursable du budget général à hauteur de 14 000€ pour recouvrir en partie le déficit de sa section d'investissement et procéder aux régulations comptables. Suite à ces mouvements, et selon les premières estimations le budget annexe vente de chaleur devrait être en capacité de rembourser le budget général en 2024.

Il n'a pas été établi de restes à réaliser de dépenses et de recettes d'investissement.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, et le remboursement du capital des emprunts.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

#### Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de 205999.72 € dont 202913.59€ de recettes réelles et 1483.33€ représentant les opérations d'ordre entre sections.

Les principales recettes réelles sont :

- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 pour 50 000€
- Subventions diverses pour un montant total de 128531.08€ correspondant à :
  - aménagement camping, fonds de concours CAPCA : 1194.54€
  - réhabilitation de l'étage de la mairie et réfection de la toiture : 92 169.54€
  - subvention réfection du Presbytère : 18 131€
  - 17 036€ provenant du Département pour des travaux d'investissement 2023
- FCTVA sur les travaux 2022 : 24 132.51€

#### Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de 220 453.28€.

Les principales dépenses sont :

- remboursement du capital des emprunts : 70313.38€
- remboursement de 2 cautions des appartements : 250€
- remboursement emprunt caserne pompiers de Saint Pierreville : 3143.16 € (2022 et 2023)
- le remboursement au SDE 07 des travaux d'électrification rurale, qui auparavant étaient payés en fonctionnement, pour un montant de 135.95 €
- mise en place d'une avance remboursable au budget annexe vente de chaleur afin de faire face aux écritures de régularisation : 14 000€
- et diverses opérations énumérées ci-dessous :

Travaux logements Presbytère	293.20
Travaux bâtiment mairie	75042.96
Travaux voirie 2023 mur des gauchères	9900
Travaux locaux techniques Garage commune	24067.80
Travaux de voirie	1430.74
Remplacement placard APC	1380
Travaux sanitaires camping	1482
Travaux éboulement Monteil	6462
Extinction éclairage public	954.46
Mise en sécurité ligne secours ascenseur mairie	696

## a) Récapitulation BUDGET ANNEXE

## VENTE DE CHALEUR

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
résultats reportés		24398.4
opérations de l'exercice	71163.92	106547.56
<b>totaux</b>	<b>71163.92</b>	<b>130945.96</b>
<b>résultat de l'exercice 2023</b>		<b>59782.04</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
résultats reportés	26830.39	0
opérations de l'exercice	36416.7	63660.72
<b>totaux</b>	<b>63247.09</b>	<b>63660.72</b>
<b>résultat de l'exercice 2021</b>		<b>413.63</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
résultats reportés	26830.39	24398.4
opérations de l'exercice	107580.62	170208.28
<b>totaux</b>	<b>134411.01</b>	<b>194606.68</b>
<b>résultat de l'exercice 2023</b>		<b>60195.67</b>

## b) Etat de la dette

**Budget général** : Le remboursement du capital des emprunts restant dû au 31/12/2023 est de 463 089.21€

**Budget Vente de Chaleur** : une somme de 31 868.81 € est remboursée chaque année au SDE07 (Syndicat Départemental d'Equipement) correspondant à l'emprunt sur 15 ans que le Syndicat a réalisé pour la construction de la chaufferie et du réseau de chaleur dans le cadre d'une convention avec la commune. Cette somme est payée en intégralité en investissement.

Le remboursement du capital des emprunts restant dû au 31/12/2023 (hors SDE07) est de : 8401.47€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MARCOLS LES EAUX le 29 avril 2024,

Le Maire,  
François BLACHE



**IV . Les données synthétiques du compte administratif****a) Récapitulation BUDGET GENERAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>résultats reportés</b>		<b>203076.48</b>
opérations de l'exercice	289389.43	366779.81
<b>totaux</b>	<b>289389.43</b>	<b>569856.29</b>
<b>résultat de l'exercice 2023</b>		<b>280466.86</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>résultats reportés</b>	<b>0</b>	<b>1602.8</b>
opérations de l'exercice	220453.28	204396.72
<b>totaux</b>	<b>220453.28</b>	<b>205999.52</b>
<b>résultat de l'exercice 2023</b>		<b>-14453.76</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
<b>résultats reportés</b>	<b>0</b>	<b>204679.28</b>
opérations de l'exercice	509842.71	571176.53
<b>totaux</b>	<b>509842.71</b>	<b>775855.81</b>
<b>résultat de l'exercice 2021</b>		<b>266013.1</b>

**Principaux ratios :****Population totale : 417**

<b>Informations financières - ratios</b>	<b>Valeurs</b>
Dépenses réelles de fonctionnement /population Insee	985.98
Recettes réelles de fonctionnement / population	1256.10
Dépenses d'équipement brut / population	450.88
Encours de la dette / population	1894.25
DGF /population	393.81
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	35.25%
Dépenses de fonct. et remb.de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	97.77%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35.90%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	150.80%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	21.50%